RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

ARRIVE LE
29 OCT. 2025
Communauté de Communes
ACVI

A l'attention de Monsieur Antoine PARRA
Président de la Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illibéris
3 Imp. Charlemagne
66700 ARGELES SUR MER

Le 23 octobre 2025,

Objet : Sollicitation du Fonds de solidarité et du Fonds de projet

Monsieur le Président,

Nous avions sollicité le soutien de l'intercommunalité au titre du **Fonds de projet** pour le creusement d'un nouveau bassin au port d'Argelès-sur-Mer. Ce projet précurseur s'inscrit dans une démarche offensive d'adaptation au changement climatique et à la montée des eaux.

Nécessitant des démarches techniques et règlementaires complexes et poussées, la réalisation de cette opération n'aura pas lieu à très court terme. Par la présente, nous souhaitons que les crédits destinés à cette opération soient réorientés sur un projet structurant pour notre territoire : la première tranche du réaménagement du front de mer.

En effet, la promenade du front de mer d'Argelès-sur-Mer participe de la notoriété de la station balnéaire. Trait d'union entre un port en pleine mutation et un Office de Tourisme ancré dans la modernité, le front de mer nécessite une requalification globale et structurante : pour l'attractivité de notre littoral, pour des services étendus et pour des circulations plus apaisées. Cette requalification sera décomposée dans le temps et par secteurs. Elle démarrera par celui entre le Bois des Pins et la plage, à l'allée des Pins.

Nous souhaitons par ailleurs que ce projet estimé à 1,5 million d'euros puisse également bénéficier du **Fonds de Solidarité.**

Enfin, dans la continuité de ses investissements majeurs en matière de mobilité, et pour boucler son offre en matière de transports (en sus du transport urbain et du transport touristique), la ville assurera en direct dès septembre 2026 les transports scolaires. Le marché public qui liait la ville à un prestataire privé arrive à son terme. La ville d'Argelès-sur-Mer doit faire l'acquisition de cars. Elle dispose déjà de 4 véhicules mais doit agrandir sa flotte de 7 véhicules supplémentaires. Ces véhicules seront prioritairement dédiés aux transports scolaires mais pourront être utilisés pour des sorties pédagogiques ainsi que pour le Plan Communal de Sauvegarde et le PICS en situation de crise. Nous sollicitons ainsi également le **Fonds de Solidarité** pour financer ces acquisitions qui s'élèveraient à hauteur de 350 000€.

Mairie - Allée Ferdinand Buisson
CS 50099 - 66704 Argelès-sur-Mer Cedex
Tél : 04 68 95 34 58
Fax : 04 68 81 60 63
Mél : mairie@ville-argelessurmer.fr
Site : www.ville-argelessurmer.fr

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20251114-DL2025-0248-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

Dans l'attente d'un retour favorable à ces demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Laurent FABRE,
1er Adjoint au Maire d'Argelès-sur-Mer,

MAIRIE D'ARGELÈS-SUR-MER (Pyr.-Or.)

Mairie - Allée Ferdinand Buisson
CS 50099 - 66704 Argelès-sur-Mer Cedex
Tél : 04 68 95 34 58
Fax : 04 68 81 60 63
Mél : mairie@ville-argelessurmer.fr
Site : www.ville-argelessurmer.fr

34 - 06/11/2025 DEMANDE DE SUBVENTION - DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, GLOBALE ET AGILE (26).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.5 Subventions	DECISION MUNICIPALE N° 34

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 26
Vu la délibération du Conseil municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Demande de subvention – Déploiement de l'offre de transport pour une mobilité durable, globale et agile.

Article 1 : Dans la continuité de ses investissements majeurs en matière de mobilité (développement des mobilités douces, transport urbain, transport touristique), la ville d'Argelès-sur-Mer assurera en direct dès septembre 2026 les transports scolaires. Elle souhaite par ailleurs s'équiper pour répondre à des besoins plus spécifiques et ponctuels (sorties pédagogiques, situations de crise (PCS), transport des PMR, etc.). Pour proposer un service public qui répond le plus largement aux différents besoins des Argelésiens, la ville a besoin de se doter d'une gamme de véhicules aux caractéristiques variables. Elle dispose déjà de 4 véhicules mais doit agrandir sa flotte de 7 véhicules supplémentaires.

Article 2 : Le coût de l'opération est estimé à 350 000€ H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, GLOBALE ET AGILE		
	MONTANT HT (€)	Part (%)
INTERCOMMUNALITÉ CC-ACVI (Fonds de concours Solidarité)	175 000	50%
Ville d'Argelès-sur-Mer	175 000	50%
Coût global de l'opération	**350 000**	**100%**

La commune s'engage à solliciter les financements présentés.

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 06/11/2025

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.
Le : ***Certifié exact.***

Le Maire,

MAIRE D'ARGELES-SUR-MER (PYR.-OR.)

Antoine PARRA

REÇU EN PREFECTURE
le 06/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-066-216600080-20251106-DEC34_25110

DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, GLOBALE ET AGILE

NOVEMBRE 2025

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER

Dans la continuité de ses investissements majeurs en matière de mobilité (développement des mobilités douces, transport urbain, transport touristique), la ville d'Argelès-sur-Mer a fait le choix de prendre en gestion directe le transport scolaire pour sa partie intra-muros en se dotant d'autocars adaptés au service et en créant des emplois de conducteurs.

Il s'agit des lignes scolaires internes à la commune qui ne sont pas assurées par la Région pour une raison règlementaire interne au fonctionnement des services régionaux. La Région ne transporte en effet que les élèves scolarisés à 3 kms ou plus de leur domicile et dont la commune n'est pas Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Cette prise en charge a débuté à la rentrée scolaire de Septembre 2025 pour une partie des lignes (23) et elle se poursuivra à la rentrée scolaire de Septembre 2027 par la prise en charge de 24 lignes scolaires supplémentaires.

Ce choix politique, interne à la commune, existe depuis très longtemps déjà et il était destiné aux familles habitant hors agglomération dans des mas et maisons isolés puis plus tard avec l'extension de l'urbanisation à la desserte des nouveaux lotissements.

Ce service initialement effectué par un mini-bus puis par un seul autocar a nécessité très rapidement un élargissement (et une intégration plus forte) de l'offre et il était réalisé par les services du Département puis de la Région.

La Commune a alors conventionné avec la Région afin de mettre en place ce service et les nombreuses lignes nécessaires et répondre ainsi à la demande grandissante des familles argelésiennes. Ce service s'élevait en 2020 à **156 800.00 € HT**.

En 2021, la Commune d'Argelès-sur-Mer a lancé le premier marché public pour la gestion des 23 lignes réalisées jusqu'alors par la Région. Il a été attribué à la Société Argelès Tourisme Voyage (ATV) pour un montant annuel HT de **284 772.19 € (montant de la 1ère année puis révisable annuellement)**. Les autres lignes (24) étaient quant à elles toujours effectuées par la Région.

En 2023, la commune d'Argelès-sur-Mer a lancé la DSP transport qui a été attribuée à la Société de Transport PAGES et qui a pris en charge les 23 lignes du marché public ATV à compter de la rentrée scolaire 2023. Le montant de cette prestation était de **1 989 386.00 € HT** pour la durée de la DSP (1er mai 2023 au 31 décembre 2030), soit une moyenne annuelle de **265 815.85 € HT.**
La DSP nous permettait déjà de réaliser des économies sur ce service qui s'élevait pour l'année scolaire 2022-2023 **à 297 689.50 € HT / an (Marché ATV).**

Au 1er janvier 2023, nous avons également récupéré par avenant le marché scolaire de la Région pour les 24 lignes restantes pour un montant annuel de **160 002.96 € HT révisable.**

Depuis la rentrée scolaire 2025 et l'arrêt de la DSP, la Commune assure la gestion directe des 23 lignes de transport scolaire. Pour cela, elle a fait l'acquisition de 4 autocars d'occasion qui lui permet d'assurer ce service avec ses propres conducteurs et de minimiser bien entendu les coûts d'exploitation. Ces autocars ont été financés sur le Budget communal pour un montant de **562 000.00 € HT** dans la mesure où le transport scolaire (rattaché au budget général) y est rattaché.

En septembre 2027, la commune gérera également les 24 lignes du marché Région qui expire en Juin 2027. Pour cela, la commune devra faire l'acquisition de 7 autocars supplémentaires pour effectuer ces services. Un choix sera fait sur les autocars afin de prendre les tailles appropriées à chaque service et au nombre d'élèves transportés.

Ces investissements sont d'autant plus nécessaires qu'ils vont permettre de répondre à d'autres demandes de transports pour les sorties périscolaires et faire ainsi des économies sur ces lignes budgétaires : **11 000.00 € / an** pour les sorties diverses.

Ce service pourra également être étendu aux autres communes de la CCACVI, notamment pour le transport de jeunes scolaires à la piscine intercommunal.

Au-delà du transport scolaire, la commune devient également autonome en cas de situation de crise et de déclenchement de PCS et d'évacuation de la population. La commune a déjà été confrontée à ces situations par le passé et en particulier en période estivale avec l'évacuation de nombreux campings.

Pour finir, tous ces investissements rentrent dans le schéma communal des mobilités que la Commune s'efforce d'étoffer afin de répondre rapidement et efficacement aux besoins de la population grandissante et des enjeux en matière de mobilités durables.

2. COUT DE L'OPERATION

Le coût des investissements à ce jour est de **562 000€ H.T** et la commune en train de chiffrer le coût des 7 autocars restant à acquérir afin de coller au mieux aux besoins réels des services restant à mettre en place. Le coût des 350 000 € a été déterminé en discutant avec un fournisseur de car d'exception qui a fourni à la commune les 4 premiers cars.

3. CALENDRIER DE L'OPERATION

Le lancement d'un marché premier trimestre 2026 permettra de fixer le coût final qui devrait être autour des 350 000€. En cas de dépassement, la commune le prendra en charge directement.

4. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT POUR UNE MOBILITE DURABLE, GLOBALE ET AGILE		
	Montant HT	**Part en %**
Intercommunalité CC ACVI (fonds de concours Solidarité)	175 000 €	50 %
Ville d'Argelès-sur-Mer	175 000 €	50 %
Coût global de l'opération	**350 000 €**	**100 %**

L'acquisition de ces 7 cars permettra de finaliser l'investissement souhaité par la commune pour conforter son investissement mobilité. L'ensemble des besoins en mobilité sera ainsi couvert, à l'exception de la mobilité douce dont le financement pourra être envisagé dans un temps prochain.